

**DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE DE PLANTATION ET  
MOBILITES DE TRAVAIL DANS LA COTE D'IVOIRE  
COLONIALE ET POSTCOLONIALE : L'IMPOSSIBLE  
RUPTURE (1920-1980)**

**Brahima OUATTARA**

Département d'Histoire

Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan-Cocody.

E-mail : [kanfolo@yahoo.fr](mailto:kanfolo@yahoo.fr)

**Résumé**

Les Etats africains issus des indépendances ont hérité aussi bien des systèmes politiques qu'économiques pensés et développés par les anciens colonisateurs anglais, français, espagnols, italiens, belges ou portugais. La Côte d'Ivoire a entièrement obéi à cette règle en adoptant et en développant l'agriculture arbustive, notamment du café et du cacao, initiée par les Français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette politique économique du nouvel Etat indépendant l'a maintenu dans la logique d'une économie extravertie dont le développement a nécessité par ailleurs le recours à une main-d'œuvre provenant d'espaces différents de la zone de prédilection de ces cultures. C'est cette main-d'œuvre (autochtone et étrangère) que le présent article étudie sur les périodes coloniales et postcoloniales avec en arrière-fond la continuité du phénomène et une analyse critique de l'économie de plantation. Le texte détermine d'une part l'origine de cette main-d'œuvre et d'autre part son rôle dans le développement de l'agriculture arbustive ivoirienne entre 1920 et 1980.

**Mots clés :** Economie de plantation, mobilités de travail, Côte d'Ivoire, Coloniale, Postcoloniale.

**Abstract :**

The African States resulting from European colonization inherited political as well as economic systems thought and developed by the former English, French, Spanish, Italian, Belgian or Portuguese colonizers. That is why Côte d'Ivoire adopted and developed shrubby crops, in particular coffee and cocoa, initiated by the French from the end of the 19<sup>th</sup> century. After 1960, this economic policy maintained the newly independent country in the logic of an extrovert economy that relied heavily on labour that was foreign to the area to supplement

the local workforce. In this study, I propose to take a close look at the origins of, and the role played by, this labor force in the development of shrubby agriculture in Côte d'Ivoire, from 1920 to 1980. I analyze this historical development in the backdrop of the larger context of the evolution of the plantation economy in Côte d'Ivoire.

**Key words:** Plantation economy, labor migrations, Côte d'Ivoire, Colonial, Postcolonial.

### **Introduction**

A l'instar de nombreux pays africains, la Côte d'Ivoire a une économie basée essentiellement sur l'agriculture. Dans cette économie héritée de la colonisation française, les cultures arbustives d'exportation occupent une place de choix. Curieusement, le développement de cette arboriculture, depuis son introduction par le colonisateur français, a constamment nécessité le recours à une main-d'œuvre « étrangère » à sa zone d'extension. Pour ce faire, d'importants mouvements de travailleurs en provenance des régions de savane voire du Sahel en direction de ce territoire côtier ont été enregistrés dès sa conquête définitive par la France en 1920. Cette réalité pour le moins têtue a traversé l'histoire économique, notamment agricole, de la Côte d'Ivoire. Cet article se propose d'examiner ces migrations de travail dont la Côte d'Ivoire a été le théâtre au cours des périodes coloniale et postcoloniale. Il s'agit de comprendre comment le développement de l'économie de plantation a motivé et entretenu les migrations de travail vers la Côte d'Ivoire durant la période allant de 1920 à 1980 à travers les mêmes réseaux et/ou créneaux. En d'autres termes, le présent travail s'attèle à montrer la place de la main-d'œuvre, étrangère à la zone d'extension de l'arboriculture de rente, dans le développement économique de la Côte d'Ivoire coloniale et postcoloniale. Il montre, par ailleurs, l'impossible rupture dans la recherche de cette main-d'œuvre à travers l'exploitation des mêmes circuits au cours de la période considérée.

Le texte s'appuie sur les archives coloniales et les travaux scientifiques produits sur la thématique. Dans un premier temps, nous nous penchons sur la séquence chronologique 1920-1959 consacrée à la partie coloniale du sujet. Il s'agit de déterminer, dans cette partie, le rapport étroit entre le processus colonial d'exploitation économique de la Côte d'Ivoire et les migrations de travail entreprises et organisées par le colonisateur à cette fin. Dans un second temps, nous abordons les implications du développement de l'agriculture arbustive dans le

processus des migrations de travail dans la Côte d'Ivoire postcoloniale au cours de la période 1960-1980. Nous nous efforçons d'établir, pour les deux périodes, la permanence de l'origine des migrations d'abord marchandes et ensuite agricoles à destination de la Côte d'Ivoire.

### **Les migrations coloniales dans l'exploitation économique de la Côte d'Ivoire : 1920-1959**

Lorsque l'Administration coloniale française entreprend l'exploitation des richesses de la Côte d'Ivoire après sa conquête et sa pacification effective en 1920, elle se trouve confrontée au problème de la main-d'œuvre. La nouvelle colonie laisse entrevoir de réelles perspectives et potentialités économiques, notamment agricoles avec son immense forêt de type équatoriale, mais souffre sérieusement d'une faiblesse de peuplement dans cette partie du territoire. La densité du couvert végétal y empêche en effet une installation massive de l'homme. Or, son exploitation nécessitait paradoxalement la présence d'une main-d'œuvre abondante susceptible de développer les plantations de caféiers, de cacaoyers, de palmier à huile et de bien d'autres cultures de rentes destinées à l'alimentation des industries métropolitaines que le colonisateur projetait de créer ou d'approvisionner. Evidemment, la forêt ivoirienne n'était pas totalement vide d'hommes. Divers peuples l'occupent depuis au moins le XV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Néanmoins, ils étaient considérés par le colonisateur français, à tort ou à raison, comme des peuples fainéants et paresseux<sup>2</sup>. Parlant de ces peuples, Paul Marty écrit : « Ces populations sont fort intelligentes, mais paresseuses au-delà de tout ce qu'on peut imaginer, dans un pays prodigieusement riche » (Marty, 1922 : 1). À leur différence, toujours dans l'esprit du colonisateur, les peuples du nord étaient présentés comme d'excellents agriculteurs et

---

<sup>1</sup> Cf. les travaux de Simon-Pierre Ekanza, 2006, *Côte d'Ivoire, terre de convergence et d'accueil*, Les Editions du CERAP, Abidjan, 119p ou encore de Gilbert Gonnin & Kouamé Allou, 2006, *Côte d'Ivoire, les premiers habitants*, Les Editions du CERAP, Abidjan, 122p.

<sup>2</sup> L'Administration coloniale avait entrepris de classer les indigènes de ses territoires conquis en groupes ethniques dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. En Côte d'Ivoire, les indigènes de la forêt, sans doute pour avoir été longtemps réfractaires à la domination coloniale, ont été dévalorisés dans le tableau ethnique présenté par le colonisateur. On lira avec beaucoup d'intérêt les travaux de Maurice Delafosse sur ce sujet, notamment ses *Vocabulaires comparatifs de plus de soixante langues ou dialectes parlés à la Côte d'Ivoire et dans les régions limitrophes*, Paris, Leroux, 1904.

par voie de conséquence les populations indiquées pour l'exploitation des plantations coloniales. Dans un rapport colonial sur la question, Picanon, alors inspecteur des colonies de la Côte d'Ivoire, écrit :

(...) dans les régions côtières vivent des races molles et apathiques, (...) les tribus que la grande forêt abrite sont constituées par des êtres primitifs menant une existence rabougrie, rachitique, sans résistance physique. Les savanes du nord en revanche, abritent des groupements ethniques (...) bien organisés ayant des chefs, se livrant au commerce, à l'agriculture ou à l'élevage, les hommes robustes n'y étant pas rares<sup>1</sup>.

Le Blanc a considéré le Noir avec mépris et condescendance durant tout le processus colonial voire longtemps après. Les peuples de la forêt ivoirienne ne sont pas primitifs et aussi inaptes à l'agriculture que le prétend Picanon. Certes, à cette époque, ces peuples vivent encore essentiellement de la cueillette et de la chasse, mais cela est largement tributaire de la nature du milieu dans lequel ils évoluent<sup>2</sup>. La lecture de Picanon est en contradiction avec la réalité dans la mesure où ces peuples qu'il qualifie de « primitifs » donc de sauvages ou t'attardés sont paradoxalement ceux qui ont opposé la plus longue résistance à la pénétration française en Côte d'Ivoire (Loucou, 2007 : 9). C'est cette résistance inattendue qui, à notre avis, justifie la dévalorisation de ces peuples par le colonisateur dans sa catégorisation des indigènes de sa colonie. En effet, la résistance des peuples forestiers à la pénétration puis à la colonisation française a été plus coriace que celles des peuples savaniques<sup>3</sup>. Elle a par ailleurs été à l'origine de la « méthode forte de pacification » initiée par le Lieutenant-Gouverneur Louis-Gabriel Angoulvant entre 1908 et 1915, méthode qui s'est illustrée par de nombreuses exactions (incendies de villages, exécution de populations, etc.) dans ces régions de forêt. La relative facilité avec laquelle les populations de la savane se sont

---

<sup>1</sup> Il est cité par Vincent Bonnecase, 2001, « Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale », *IRD REFO, Document de l'Unité de Recherche 095*, n°2, p. 7.

<sup>2</sup> Faut-il rappeler que le colonisateur français, britannique, belge ou portugais a procédé tout d'abord à un pillage systématique des ressources naturelles des colonies avant de songer à une exploitation rationnelle et méthodique tout simplement parce que la nature lui en offrait l'opportunité ? Ce fut le cas, par exemple, du bois et surtout du caoutchouc en Côte d'Ivoire, en Guinée française ou encore au Congo belge.

<sup>3</sup> On lira avec beaucoup d'intérêt sur le sujet l'ouvrage de Jean-Noël Loucou, 2007, *Côte d'Ivoire, les résistances à la conquête coloniale*, Les Editions du CERAP, Abidjan, 150p.

soumises à la domination coloniale, parce que très éprises de tranquillité et de paix, a fini par faire d'elles non seulement des auxiliaires au service du colonisateur français mais aussi des bras disponibles pour la mise en valeur des potentialités économiques et des richesses de la forêt. Leur déplacement devint dès lors indispensable et projeté.

Les populations soudano-sahéliennes sont bien avant la colonisation européenne des populations voyageuses. C'est en leur sein que l'on retrouve en effet les Jula<sup>1</sup> et bien d'autres peuples mobiles tels que les nomades Peulh ou encore les Touareg. Déjà aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, la savane et le Sahel étaient le point de départ de nombreuses migrations à destination des anciens pays de la Côte d'Ivoire en raison de leur richesse en kola<sup>2</sup>. Ces migrations précoloniales s'étendaient par ailleurs à d'autres régions différentes de l'espace sahélo-soudanien. En effet, des contrées forestières ont également été le théâtre de nombreux départs de populations vers ce territoire. Vincent Bonnecase (2001) conforte cette thèse. Dans une étude sur les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire pendant la période coloniale, il fait la remarque suivante :

Avant l'arrivée des colonisateurs, la Basse-côte constituait déjà un bassin d'immigration définitive ou temporaire pour des commerçants venus de l'Est, appoloniens, fanti ou ashanti. Ceux-ci ont une place importante dans le système de traite précoloniale, organisée principalement autour du commerce de l'huile de palme jusque [dans] les années 1870 et celui du caoutchouc jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle (Bonnecase, 2001 : 5).

Appoloniens<sup>3</sup>, Fanti et Ashanti ont été les premiers auxiliaires commerciaux des Européens établis sur la côte ivoirienne. Ces peuples

---

<sup>1</sup> Le Jula est le professionnel du commerce. Ainsi le Sénoufo, le Malinké ou le Peulh peut devenir Jula dès lors où il s'adonne au commerce comme sa principale occupation. Pour de plus amples détails, voir notre article Ouattara Brahim, 2014, « Symboles, référentiels et idée de la richesse en milieu jula au XIXe et début XXe siècle », *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, N°16, pp 7-23.

<sup>2</sup> Pour le rapport entre le commerce de la noix de kola et les migrations en Côte d'Ivoire, voir notre article, Ouattara Brahim, 2014, « Commerce de la kola, migrations et dynamisation économique de l'espace forestier des pays de la Côte d'Ivoire : XVe-XXe siècle », *Revue Togolaise des Sciences*, Vol. 8, N°1, pp. 144-163.

<sup>3</sup> Il s'agit des Appolo, appelés encore N'Zima ou N'Zéma, peuple lagunaire de la Côte d'Ivoire que l'on retrouve à Grand-Bassam et ses environs.

originaires de la colonie britannique de la Gold Coast migraient massivement vers le territoire de la Côte d'Ivoire, d'une part à cause de leurs dispositions et aptitudes naturelles aux échanges marchands, et d'autre part à cause des nombreuses opportunités commerciales qui leur étaient offertes par les Français établis sur la côte, notamment à Assinie et à Grand-Bassam. La forêt a constitué pendant longtemps un obstacle majeur à la pénétration coloniale. La collecte des produits de traite tels que le caoutchouc, l'huile de palme, les palmistes, l'ivoire était alors aux mains de ces populations venues de l'est. Elles sont les seules à l'époque susceptibles d'entretenir des relations commerciales directes avec les autochtones de la forêt et de la côte d'autant plus que l'homme blanc demeurerait une source de méfiance permanente pour les populations autochtones.

Mais au fur et à mesure que les Français s'établissaient sur la côte, ils amorçaient la conquête et la pacification de l'hinterland ivoirien. Cette entreprise enregistre son ascension la plus spectaculaire mais aussi la plus brutale avec la méthode forte de pacification de Gabriel Angoulvant. Son action aboutit à l'occupation effective de tous les points de la colonie en 1920, cinq ans après son départ, sa méthode de pénétration ayant fait l'objet de reconduction par Raphaël Antonetti, son successeur, au vu des résultats obtenus depuis son initiation au prix de nombreux incendies et de massacres de populations. Elle amorce ainsi l'ère de l'exploitation économique du territoire, toutes les régions forestières de l'ouest, du centre-ouest et du sud longtemps fermées à l'action coloniale étant désormais ouvertes et administrées. Une fois cette première étape franchie, le colonisateur français se consacre à la résolution de l'épineux problème de la main-d'œuvre indispensable à la mise en valeur de ces pays qui constituaient avant tout une colonie purement agricole. Elle le résout par l'institution du travail forcé (1928-1946) en contraignant les populations de la savane à descendre vers les zones forestières. En prélude à cette phase, Paul Marty suggérait en 1922 que « pour leur propre évolution, comme par solidarité avec les autres régions de la colonie, il faut pousser [les populations de la savane soudanaise du nord de la Côte d'Ivoire] à sortir quelque peu de chez elles, leur apprendre le chemin de la côte... » (Marty, 1922 : 2). L'Administration coloniale, en entreprenant le déplacement de ces populations du nord de la Côte d'Ivoire et de l'espace soudanais de manière générale, utilise vraisemblablement les circuits migratoires établis depuis le XV<sup>e</sup> siècle

à la faveur du commerce à longue distance<sup>1</sup>. Ces premières migrations exclusivement commerciales se muent en migrations agricoles avec la bénédiction du colonisateur bien que demeurant le prolongement des courants migratoires marchands développés par les échanges portant sur la noix de kola ou encore le sel gemme entre les pays du Sahel, de la savane et de la forêt.

Le café et le cacao sont introduits en Côte d'Ivoire respectivement en 1880 et 1881. Leur introduction enclenche d'importantes mobilités de travail en provenance des colonies du nord tel que le Soudan français (Gary, 2003 : 239). Les peuples ciblés par le colonisateur sont différents des ethnies voyageuses d'autrefois. Ce sont, entre autres, les Sénoufo, les Mossi, les Lobi, les Bambara, etc. Ces peuples, pour leur qualité de bons agriculteurs, sont privilégiés dans les recrutements. Dans un article paru en 1921, le Lieutenant-Gouverneur de la colonie de la Côte d'Ivoire, Raphaël Antonetti, établit un parallèle particulièrement édifiant sur cette lecture du colonisateur sur le rapport entre les richesses du territoire fraîchement pacifié et la main-d'œuvre soudanaise. Dans ce texte, on peut lire :

La Côte d'Ivoire est un pays dont le sol est couvert de richesses, mais à peine exploitées faute de main-d'œuvre. Or, celle-ci abonde au Nord, où elle ne trouve pas à s'employer. Comme je l'écrivais déjà en 1919 en examinant les services que rendrait le chemin de fer : "Il mettra en relation les régions médiocrement fertiles et très peuplées - presque trop peuplées pour des races qui ne font que de la culture extensive - des régions de la Volta et du Mossi avec les régions extraordinairement riches mais trop peu peuplées de la Basse Côte d'Ivoire. Au Nord sont les bras trop nombreux pour un pays entièrement déboisé où les pluies trop rares ne permettent guère de produire que du mil, du karité, de faire de l'élevage. Au Sud sont les immenses palmeraies incultes inexploitées faute de bras (...)" . Au Nord les bras, au Sud les richesses. Depuis que le chemin de fer a traversé la forêt, les Soudanais commencent à descendre vers le Sud et il y en a quelques milliers dans la Basse Côte d'Ivoire ... (Antonetti, 1921 : 8-9).

Cet article d'Antonetti était destiné avant tout à faire l'apologie du chemin de fer, véritable outil de pénétration et de colonisation politique et économique. Au-delà de sa première fonction de transport des troupes pour les besoins de la conquête, cette infrastructure devient, une fois cette phase achevée, un moyen d'évacuation des richesses de l'hinterland vers les côtes. Ces richesses

---

<sup>1</sup> Voir notre article, Ouattara Brahim, 2014, « Commerce de kola, migrations... », *op. cit.*

sont non seulement naturelles (ivoire, gomme, coton, caoutchouc, palmistes, etc.) mais aussi et surtout humaines avec la nouvelle économie de plantation qui nécessite une main-d'œuvre conséquente. Antonetti insiste sur l'abondance de la force de travail du Soudan indispensable à l'exploitation des richesses naturelles du territoire de la Côte d'Ivoire d'où son plaidoyer pour la réalisation du chemin de fer devant soutenir la nouvelle politique agricole par l'acheminement de cette force de travail vers les contrées forestières ivoiriennes. L'extrait de son article laisse apparaître également, en filigrane, la volonté du colonisateur d'utiliser les anciens circuits migratoires en jouant sur les disparités de la nature. Ce sont en effet ces mêmes données naturelles qui, jadis, ont motivé la descente des peuples soudanais (Malinké, Sarakholé, etc.) vers la Côte d'Ivoire à la recherche de la kola et de bien d'autres produits de la forêt qui s'échangeaient contre les denrées d'origine soudano-sahélienne tels que le sel gemme, les cotonnades, le poisson fumé ou encore les outils aratoires de l'artisanat soudanais. Ces mobilités commerciales avaient permis l'interconnexion économique des zones écologiques impliquées (Sahel, savane, forêt) et largement complémentaires entre elles.

Même s'il n'y a pas eu une volonté manifeste de l'Administration coloniale d'utiliser les anciens courants migratoires nés du commerce à longue distance, la nature de l'exploitation économique qu'elle a mise en place (l'économie de plantation dans les régions côtières) et certaines initiatives (la suppression de la colonie de la Haute-Volta en 1932 par exemple) tendent à le faire croire. En effet, créée en 1919, la colonie de la Haute-Volta, à l'instigation du ministre des colonies, Albert Sarraut, est démantelée par décret le 5 septembre 1932. Ce démantèlement qui a consisté à une répartition du territoire supprimé entre les colonies du Niger, du Soudan français et surtout de la Côte d'Ivoire visait essentiellement à mettre à la disposition de cette dernière colonie la main-d'œuvre voltaïque qui lui revenait désormais de plein droit du point de vue administratif. En effet, l'essentiel des cercles de l'ex-Haute-Volta étaient rattachés à la colonie de Côte d'Ivoire. La multiplication des plantations cacaoyères et caféières à partir de la décennie 1920 accroît les besoins en main-d'œuvre que les seules populations de la Côte d'Ivoire sont incapables de combler.

L'Administration coloniale se voit alors dans l'obligation d'organiser elle-même le recrutement des travailleurs indispensables à la réalisation de ses projets et de ses ambitions de mise en valeur agricole. Le décret Sarraut du 5 septembre 1932 n'a d'autres explications que la satisfaction de ces besoins croissants en main-

d'œuvre. En rattachant l'essentiel des cercles de l'ex-Haute-Volta au territoire de la Côte d'Ivoire, cette mesure administrative mettait à la disposition des plantations de la Basse-côte une main-d'œuvre abondante dont les territoires d'origine étaient intégrés de fait à cette grande colonie<sup>1</sup>. Déplorant la migration massive des Mossi en Gold Coast, l'Administration coloniale avait entrepris auparavant, sans grand succès, le recrutement des populations de la Haute-Volta et du Soudan (Gary, 2003 : 244). Le décret Sarraut devait résoudre définitivement ce problème par la canalisation, l'orientation et l'organisation de l'acheminement de la main-d'œuvre voltaïque à destination de la Côte d'Ivoire.

Mieux, le colonisateur institue le travail forcé jusqu'en 1946 pour parer à l'éventualité d'une crise aiguë de la force de travail. Le développement du travail obligatoire à partir de 1928 donne lieu à d'importants acheminements de populations du nord<sup>2</sup> en particulier des Voltaïques vers la zone forestière ivoirienne (Bonnecase, 2001 : 15). Le travail forcé a constitué incontestablement un vecteur important des migrations voltaïques et même soudanaises vers la Côte d'Ivoire. Ces populations étaient devenues par la force des choses des manœuvres agricoles employés dans l'économie coloniale de plantation jusqu'à la veille de l'indépendance. Par ailleurs, le territoire de la Côte d'Ivoire était le théâtre d'autres formes de migrations interterritoriales directement liées à l'arrivée du colonisateur français et qui s'inscrivaient dans le même registre des mobilités de travail. C'est le cas, par exemple, des Sénégalais qui, ayant participé en tant que « Tirailleurs » aux premières expéditions coloniales dans la Basse-côte, décident de s'y installer, majoritairement en ville. Ces populations servaient généralement d'ouvriers spécialisés (maçons, menuisiers, etc.) sur les chantiers publics mais également comme employés commerciaux au service des maisons de commerce de la

---

<sup>1</sup> Avec la dislocation de la colonie de la Haute-Volta en 1932 et le rattachement des cercles allant de Ouagadougou à Bobo-Dioulasso à la Côte d'Ivoire, la nouvelle colonie est schématiquement scindée en deux parties : la Basse-Côte d'Ivoire et la Haute-Côte d'Ivoire.

<sup>2</sup> En 1927 déjà, un an avant l'institution du travail obligatoire en 1928, le nombre de travailleurs originaires du Nord de la colonie présents dans les zones forestières s'élevait à 3000. En 1936, ce chiffre passe à 3932 travailleurs et en 1939 il atteint 9565 travailleurs. En 1942, le nombre de travailleurs recrutés dans la partie Nord de la colonie atteint son niveau maximum avec 36 000 hommes avant de redescendre à 8500 travailleurs en 1946, année de l'abolition du travail forcé dans les colonies françaises (Bonnecase, 2001 : 16-17).

place. Une autre forme de migration qu'on pourrait qualifier de « migration intellectuelle » était également entreprise ou du moins encouragée par le pouvoir colonial. Les Dahoméens étaient les privilégiés de cette catégorie de migrants. On les retrouvait dans plusieurs services publics coloniaux (les PTT, l'enseignement public) et les entreprises privées telles que les maisons de commerce CFAO, SCOA, CFCE, etc., (Tirefort, 2003 : 430).

Le Dahomey a été longtemps considéré avec juste raison comme le « Quartier Latin » de l'Afrique occidentale française du fait de son grand nombre d'intellectuels en comparaison aux autres territoires du groupe. La création de la fédération de l'A.O.F par le décret présidentiel du 16 juin 1895<sup>1</sup> faisait de toutes les colonies françaises de l'Ouest-africain un ensemble compact mais non homogène. L'Administration coloniale, pour ses besoins de petits commis et autres employés sachant lire et écrire le français, n'hésitait pas alors à affecter les ressortissants de tel ou tel territoire partout où la nécessité était avérée. Les Dahoméens se retrouvaient ainsi en nombre important dans plusieurs colonies de l'A.O.F et même de l'A.E.F (Afrique Equatoriale Française). L'important taux de scolarisation des ressortissants de cette colonie expliquait cette dispersion sur l'ensemble de l'empire colonial français d'Afrique. Dès 1861, les missionnaires catholiques fondent une mission à Ouidah et une autre à Agoué en 1870, et étendent leur influence par l'ouverture d'écoles (Benoist, 2003 : 437). C'est ainsi qu'en 1914 déjà, plus d'un élève de la fédération de l'A.O.F est Dahoméen, 27,2% soit 5299 élèves. Pendant ce temps, la scolarisation en Côte d'Ivoire n'a pas atteint le cap des 3000 élèves et la colonie se classe alors loin derrière le Dahomey, le Sénégal, le Soudan français et la Guinée française<sup>2</sup>. Le faible taux de scolarisation du territoire ivoirien l'exposait d'office, pour son fonctionnement, au recours aux autres sujets français du groupe qui avaient une instruction plus avancée.

Les migrations demeurant une donnée permanente de l'histoire du territoire de la Côte d'Ivoire, les anciens circuits commerciaux de l'ère précoloniale utilisés par l'Administration coloniale dans le cadre des mobilités agricoles sont une fois de plus mis à contribution par l'État postcolonial pour les mêmes motifs.

---

<sup>1</sup> A.N.S., *Bulletin Administratif du Sénégal*, année 1895, pp. 456-457.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet, pour plus de détails, Alain Tirefort, *op. cit.*, p. 424, en note de bas de page.

## **L'État indépendant de Côte d'Ivoire et les mobilités de travail : 1960-1980**

Lorsque la Côte d'Ivoire accède à l'indépendance le 7 août 1960, son développement économique est à peine amorcé. En effet, c'est seulement en 1950 avec l'ouverture du canal de Vridi qui donne au pays son infrastructure économique la plus importante, le port en eaux profondes d'Abidjan, que la Côte d'Ivoire démarre sa croissance la plus spectaculaire qui allait aboutir, une décennie après l'indépendance, à ce qu'il est convenu d'appeler « le miracle économique ivoirien » (Ouattara, 2009 : 30). Au-delà des populations voltaïques et soudanaises, certains peuples ivoiriens sont touchés, dès l'indépendance du pays, par les mobilités de travail destinées à l'exploitation des potentialités économiques de la zone forestière. Ce sont principalement les Baoulé, les Malinké et les Sénoufo. Le problème de la main-d'œuvre a demeuré une préoccupation permanente pour les nouvelles autorités ivoiriennes. De la résolution de cette épineuse question dépendait en effet la production de café et de cacao, principales sources de recettes de l'État. Dans ce contexte, l'administration ivoirienne n'hésite pas à encourager voire à organiser le déplacement des nationaux vers les terres inexploitées, notamment celles du sud-ouest du pays c'est-à-dire les régions de San-Pedro et de Tabou. Les populations baoulé du centre et sénoufo du nord sont particulièrement encouragées par les autorités à s'y installer pour mettre à profit les énormes potentialités de production de café, de cacao et de palmiers à huile qu'offre ce *no man's land*. L'opération est entreprise à l'aube de la seconde décennie de l'indépendance (Schwartz, 1972).

L'implication de l'Etat dans ces migrations « officielles » des populations nationales a permis au phénomène d'enregistrer un relatif succès. Ainsi, une étude du début des années 1970 évalue à 853 000 individus le nombre d'Ivoiriens ayant changé au moins une fois de département au cours de leur vie. Ce mouvement était particulièrement le fait des populations baoulé dont les déplacements vers la zone forestière s'étaient accélérés à la fin des années 1950 de telle sorte qu'au milieu des années 1960, près du quart de cette population se trouvait hors de son habitat traditionnel sur des plantations de café et de cacao (Bonnecase, 2001 : 51). Dans le même ordre d'idées, le ministère du plan ivoirien estimait le pourcentage de migrants dans le centre-ouest du pays à 45% dont deux tiers

d'allogènes ivoiriens essentiellement Baoulé. Ce peuple de la population ivoirienne contribua à nourrir les anciennes mobilités de travail d'orientation nord-sud. Cette émigration baoulé, déjà active pendant la période coloniale, continua et se renforça à l'indépendance du pays. Les peuples situés plus au nord à savoir les Sénoufo et les Malinké jouèrent également un rôle déterminant dans la production caféière et cacaoyère pendant et après la colonisation<sup>1</sup>. Ces populations reconnues pour leur courage et leur docilité sont privilégiées, dès la période coloniale, lors des recrutements volontaires ou forcés à destination des plantations du sud ou de tout autre milieu forestier sur toute l'étendue du territoire ivoirien.

Très tôt, le pays sénoufo a constitué un important réservoir de main-d'œuvre agricole. Paysans-agriculteur né, le Sénoufo est particulièrement assidu et habile dans le travail de la terre. L'administrateur des colonies Michel Perron le décrivait déjà comme un personnage central de la mise en valeur des terres de la colonie de Côte d'Ivoire pour sa maîtrise du travail agricole et surtout pour son courage (Perron, 1932). Ce trait de caractère qui a fait de ce peuple un maillon essentiel des migrations de travail forcées ou volontaires sous la colonisation française a encore prévalu après l'indépendance du pays lorsqu'il s'est agit d'occuper et d'exploiter les nombreuses terres vacantes de la zone forestière ivoirienne. Cette réalité de l'émigration sénoufo élargie aux Malinké et aux Baoulé et bien d'autres peuples de la savane ivoirienne est partagée par les migrations en provenance des pays voisins au territoire ivoirien, notamment ceux de l'hinterland (Burkina Faso, Mali, Niger).

L'accession de la Côte d'Ivoire et de ses voisins à la souveraineté internationale n'a rien changé à la situation. Malgré les encouragements et les incitations des nouvelles autorités ivoiriennes en direction des nationaux, ces anciens courants sont restés très actifs. L'éclatement de la fédération de l'A.O.F. en 1956 avec le vote de la Loi Defferre dite Loi-cadre n'y mit pas fin<sup>2</sup>. Les contrats de main-

---

<sup>1</sup> Voir à ce sujet les thèses de Ouattara S. Souleymane, 1981, « La migration en Basse-côte des Sénoufo de Côte d'Ivoire », thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, 272p ; Cissé Cheik Chicoua, 2008, « Migrations et mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire : 1920-1960. Etude d'une dynamique régionale de mobilité de la main-d'œuvre », Université de Cocody-Abidjan, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société, Département d'Histoire, thèse de doctorat unique, 2 tomes, 791 p.

<sup>2</sup> La Loi-cadre votée en 1956 consacre l'autonomie interne des territoires de l'AOF et de l'AEF. Elle servira quelques années après de cadre de négociation de l'indépendance.

d'œuvre sont renégo-ciés entre les nouveaux États et le flux des travailleurs en provenance du nord (Haute-Volta, Mali) continue à croître. Jusqu'en 1965, la mise en valeur accélérée du sud et le développement des plantations de café, de cacao et de bananes provoquent l'immigration de près de 850 000 personnes (Mossi, Bobo, Bambara, Sarakholé) en direction de la Côte d'Ivoire (Amin, 1967 : 32). Ces migrations voltaïques et soudanaises [maliennes] sont maintenues après l'indépendance pour diverses raisons. Les peuples autochtones de la forêt ivoirienne ne sont pas de très grands agriculteurs. Aussi concèdent-ils volontiers des lopins de forêt aux immigrants après un moment passé comme manœuvres sur leurs plantations. Cette facilité d'acquisition de la terre par l'étranger encourage ces populations voltaïques et soudanaises à venir massivement dans ces régions propices à l'arboriculture d'exportation. À cela s'ajoute la volonté de l'autorité ivoirienne de légiférer dans le domaine de la propriété foncière par l'élaboration et la mise en place d'un code foncier se voulant libéral et moderne.

C'est dans cette dynamique que le Président Félix Houphouët Boigny, dans un discours prononcé le 15 janvier 1962, fait la promesse de reconnaître aux « citoyens ivoiriens leur droit de propriété sur la parcelle de terrain qu'ils ont mis en valeur<sup>1</sup> ». Bien que concernant *a priori* les citoyens ivoiriens, la mesure s'applique très tôt aux autres immigrants. En effet, ce discours est rapidement véhiculé à travers l'adage selon lequel « la terre appartient à celui qui la met en valeur », adage fréquemment repris par les administrateurs locaux confrontés à des conflits fonciers. Cette attitude de faux-fuyant des autorités locales a permis aux ressortissants d'autres régions de la Côte d'Ivoire (Sénofo, Baoulé, Malinké) mais aussi de pays voisins (Mali, Haute-Volta, Guinée), d'être propriétaires fonciers jusqu'aux années 1980 qui marquent le début de la crise économique que la Côte d'Ivoire traversera jusqu'aux années 1990. Cette crise économique remet en cause le système foncier à l'allure libérale prôné jusque-là, l'étranger, qu'il soit d'un pays voisin ou d'une autre région de la Côte d'Ivoire (un allochtone), étant perçu désormais comme la source des difficultés économiques des autochtones des régions forestières<sup>2</sup>. Cette

---

<sup>1</sup> Nous empruntons l'extrait du discours à Vincent Bonnacase qui le cite à la page 54 de son article.

<sup>2</sup> La crise économique à laquelle la Côte d'Ivoire a été confrontée à partir des années 1980, a été incontestablement exacerbée par la crise foncière demeurée latente depuis cette époque. C'est pourquoi d'ailleurs nous parlons « d'attitude de faux fuyant » de la part des autorités constamment « cachées » derrière l'adage qui veut que « *la terre appartienne à celui qui la met en*

crise a non seulement hypothéqué le « miracle économique ivoirien » qui s'est transformé progressivement en « mirage économique ivoirien » mais aussi freiné sinon rendu difficile les mobilités de travail en provenance des pays voisins. Mais jusqu'à cette date, la Côte d'Ivoire est le point de convergence de divers courants migratoires essentiellement économiques qui ont enregistré un regain de redynamisation au cours de la période coloniale.

### **Conclusion**

L'homme, de tout temps, s'est déplacé de façon permanente dans son environnement. La recherche du bien-être demeure cependant la principale motivation des pérégrinations de l'espèce humaine sur un espace donné. Le territoire de la Côte d'Ivoire sur lequel porte cette étude a été le théâtre de diverses formes de mobilités de populations déterminées par plusieurs facteurs. Essentiellement commerciales dans un premier temps, les migrations revêtent un nouveau visage et amorce une nouvelle orientation à l'avènement de la colonisation. Le colonisateur français, pour résoudre l'épineuse question de la main-d'œuvre à laquelle butent ses ambitions économiques, entreprend des déplacements, souvent forcés, des populations de la savane et du Sahel dans un sens nord-sud. Ces mêmes circuits sont exploités par les autorités ivoiriennes après l'accession du pays à l'indépendance avec cependant des efforts particuliers en direction des nationaux (Sénoufo, Malinké, Baoulé). La constante de ce processus demeure cependant, en tout temps, le recours à des populations « étrangères » aux régions forestières qui se trouvent être les zones par excellence des cultures de rente et le point de chute principal de ces immigrés du travail.

Cette réalité permanente dénote de la complémentarité économique des différentes zones écologiques de la Côte d'Ivoire. Les populations des régions de savane (Sénoufo, Malinké, Baoulé, Koulango, etc.) où le travail de la terre ne dure qu'une partie de l'année se déplacent régulièrement vers les régions forestières soit pour vendre leur force

---

*valeur* ». La terre, on le sait, n'a jamais constitué un bien marchand dans les sociétés ivoiriennes. C'est pourquoi les autorités administratives auraient dû régler au cas par cas, selon nous, les conflits fonciers qui surgissaient ici et là pour éviter tout débordement. Le fait d'avoir déplacé en permanence le problème au lieu de le résoudre a fortement contribué à envenimer la situation de crise économique voire politique du pays depuis cette période. Sans faire de l'anachronisme, la crise politico-identitaire dont la Côte d'Ivoire a été le théâtre ces dernières années puise aussi ses racines dans le problème foncier notamment en zones forestières.

de travail ou tout simplement pour s'y installer dans la perspective d'un meilleur mieux-être. Ce courant migratoire exploite les mêmes circuits et les mêmes créneaux depuis plusieurs générations. C'est ce que nous avons essayé de démontrer dans cet article consacré à la question en rapport avec le développement économique de la Côte d'Ivoire moderne.

### Sources et bibliographie

- Angoulvant, G., 1916, *La pacification de la Côte d'Ivoire : 1908-1915. Méthodes et résultats*, Paris, Emile Larose, Libraire-éditeur, 395p.
- Antonetti, R., 1921, « La Côte d'Ivoire, porte du Soudan », *Bulletin du comité de l'Afrique française*, n°1, p.4-9.
- Clozel, F.J., 1906, *Dix ans à la Côte d'Ivoire*, Paris, Challamel, 350p.
- Marty, P., 1922, *Etudes sur l'islam en Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Ernest Leroux, « Collection de la Revue du Monde Musulman », 495p.
- Perron, M., 1932, « Agriculture et industries indigènes chez les Sénoufo du cercle de Kong », *Bulletin de l'Agence Générale des Colonies*, N°282, pp.2-13.
- Amin, S., 1967, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Paris, Editions Minuit, 330 p
- Benoist (de), J. R., 2003, « Progom contre les Dahoméens et les Togolais en Côte d'Ivoire en octobre 1958 », Coquéry-Vidrovitch C. ; Goerg O. ; Mandé I., Rajaonah, F. (éd.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>e</sup> siècle*, Vol. I, Paris, l'Harmattan, pp.437-452.
- Bonnecase, V., 2001, « Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale », *IRD REFO, Document de l'Unité de Recherche 095*, n°2, 57 p.
- Cissé, C., 2008, « Migrations et mise en valeur de la Basse Côte d'Ivoire : 1920-1960. Étude d'une dynamique régionale de la mobilité de la main-d'œuvre », Université de Cocody-Abidjan, UFR SHS, 2 tomes, 791p.
- Gary, D., 2003, « Les mutations de la dynamique migratoire des Soudanais-Maliens en Côte d'Ivoire, 1908-1980 », Coquéry-Vidrovitch C. ; Goerg O. ; Mandé I., Rajaonah F. (éd.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>e</sup> siècle*, Vol. II, Paris, l'Harmattan, pp. 239-259.

- Ouattara, B.,2014, « Symboles, référentiels et idée de la richesse en milieu jula au XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècle », *Revue Africaine d'Anthropologie, Nyansa-Pô*, N°16, pp 7-23
- Ouattara, B.,2014, « Commerce de la kola, migrations et dynamisation économique de l'espace forestier des pays de la Côte d'Ivoire : XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle », *Revue Togolaise des Sciences*, Vol. 8, N°1, pp. 144-163.
- Ouattara, B.,2009, « Le canal de Vridi ou l'histoire du port d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », *PHARE*, n°06, pp. 28-31, Département d'histoire, Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Sénégal.
- Ouattara, S., 1981, « La migration en Basse-côte des Sénoufo de Côte d'Ivoire », thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université Paris I, Panthéon-Sorbonne, 272p.
- Schwartz, A., 1972, « Immigration et développement dans le sud-ouest ivoirien », 11<sup>e</sup> séminaire international africain, les migrations modernes en Afrique occidentale, 15 p.
- Tirefort, A., 2003, « Octobre 1958, « L'affaire Daho-Togo » : Une fièvre de xénophobie en Côte d'Ivoire », Coquéry-Vidrovitch C. ; Goerg O. ; Mandé I., Rajaonah F. (éd.), *Être étranger et migrant en Afrique au XX<sup>e</sup> siècle*, Vol. I, Paris, l'Harmattan, pp.415-436.
- A.N.S., 1G329, Rapport sur la pénétration et l'occupation des Pays de population mandé-fou au sud du cercle de Séguéla, 1906, p. 23.
- A.N.S., Bulletin officiel de l'administration des colonies, septième année, 1893, n° 3, Paris, Librairie militaire de L. Baudouin, 1894, p. 210.